

— Je n'ai point à faire la longue et pénible histoire des luttes qui eurent lieu alors entre les catholiques, et la douleur de Léon XIII, qui, conviant tous les Français à une œuvre d'union, voyait la division se mettre dans leurs rangs et paralyser ses bonnes intentions. Comme toujours il y eut des ralliés qui poussèrent trop loin le mot d'ordre pontifical. Le pape avait dit dans la lettre aux cardinaux : adhésion au régime constitutionnel, résistance aux lois mauvaises de ce régime. Et déjà il y en avait pas mal. Mais les outranciers délaissaient la seconde partie du programme, pour s'en tenir exclusivement à la première. La République était pour eux la pierre de touche en quelque sorte du catholicisme; et un évêque ne craignait pas d'affirmer publiquement qu'en France « on ne pouvait être bon catholique si on n'était point bon républicain ».

— M. Lemay d'abord, puis M. Piou furent en quelque sorte chargés d'être les porte-parole de ce nouveau verbe. Et pour mieux le faire, M. Piou constitua l'A. L. P., Action Libérale Populaire, qui prenait comme base l'adhésion au régime républicain, prétendait résister aux lois mauvaises de la République uniquement par des arguments tirés des intérêts matériels et sociaux du pays. *La Croix* entra par obéissance dans le mouvement, se fit le champion de l'Action Libérale Populaire, et on doit en grande partie à elle la vitalité qu'à montré cette ligue.

— Pie X succéda à Léon XIII. Certes il n'était point hostile à la forme républicaine. Tous les gouvernements, en effet, quant à la forme, sont bons : il en est d'eux comme des remèdes. Mais comme ceux-ci il faut qu'ils soit adaptés à la nature du mal et aux exigences du malade. Ceux qui n'étaient point ralliés trouvaient la forme républicaine, bonne en soi, funeste en France à la cause de la religion ; et comme l'évolution de l'idée républicaine avait conduit en fait aux lois scélérates d'abord, à la séparation ensuite, il faut bien avouer que leurs défiances, semblaient justifiées.

(par.) ; du 31 juillet,

rthe.

(3 par.) ; du 28 juil-

le Loyola (Maynooth).

; du 31 juillet, 8.

J. S.

res

res Rédemptoristes.

ujella.

res Oblats.

MAINE

Le 23 juin 1909.

au colonel Keller
me, et surtout par
l'apprécier, il faut

rections aux Fran-
religieuses et des
ait fondé un parti
ment. Cette évolu-
XIII, qui, espérant
sance qu'il devait
oyait le salut de la
ous les catholiques
e ralliement, et pour
ai, alors secrétaire
tât de former un